

Les machines et outils, défectueux, mal entretenu ou mal utilisé peuvent être à l'origine d'**évènements grave** (sectionnement, perforation, coups et coupures, lésions oculaires, contact électrique, ...).

Les règles de sécurité pour utiliser les outils et les outillages, c'est quoi ?

1. PORTEZ LES EPI NÉCESSAIRES :



Lunettes



Protections auditives



Gants anti coupures



Casque



Port du masque FFP3 obligatoire pour toute opération générant de la poussière (carottage, rainurage)





Port des lunettes masque obligatoire pour tous travaux de meulage, sciage, ponçage, dépoussiérage, soufflage à l'aide d'air comprimé.



Port de l'écran facial obligatoire pour toute utilisation de scie sauteuse, scie circulaire, rainureuse.






2. ASSUREZ VOUS D'AVOIR UN OUTILLAGE ADAPTÉ, CONFORME ET EN BON ETAT :

- Présence du **marquage** 
- Lors d'intervention dans une zone à risque d'explosion, **marquage ATEX** 
- Maintenir les outils en bon état et vérifier leur état avant utilisation
- Couper l'alimentation avant toute intervention sur la machine (entretien, ...)

3. NE RETIRER EN AUCUN CAS LA PROTECTION INSTALLÉE SUR LES MACHINES.

4. DISPOSER D'UN EXTINCTEUR À PROXIMITÉ POUR LES TRAVAUX NÉCESSITANT UN PERMIS DE FEU. DE MANIÈRE GÉNÉRALE, PRIVILEGIER UN EXTINCTEUR A EAU + ADDITIF.



Type	Eau pulvérisée + additif	Extincteur CO2	Extincteur à poudre
Visuel			
Utilisation	Bois, papier,...	Huiles, hydrocarbures,...	En extérieur

5. INSTAUREZ UNE ZONE DE TRAVAIL DEDIEE A LA DECOUPE, PERCAGE, MEULAGE A L'ECART DE MATIERE INFLAMMABLE.

6. APRES UTILISATION, NETTOYER ET RANGER LE POSTE DE TRAVAIL.

www.cote-qhse.com